

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept octobre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Valérie BIDAL, Adjointe au Maire.

Présents : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

Secrétaire de séance : Martial MATZ

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 15 septembre 2023**
- **Etat d'assiette**
- **Renouvellement groupement achat électricité**
- **Rétrocession parcelle STEP**
- **Tarif salle des fêtes**
- **Restitution de l'étude de la salle des fêtes (si reçu)**
- **Cérémonie 11 Novembre**
- **Colis des aînés et cadeaux Noël enfants**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 15 septembre 2023

Un bref rappel des points abordés est fait. Le Procès-Verbal est approuvé par 7 voix.

2. Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes (délibération 012-2023)

L'agent forestier propose l'exploitation de la parcelle 6a et des chablis pour l'année 2024. Monsieur le Maire précise que l'ONF suit le plan d'aménagement forestier voté par la commune.

Après échange, le Conseil Municipal valide l'état d'assiette tel que proposé et désigne Messieurs MATZ Martial, VUILLEMENOT Nicolas et REBILLET Mickaël en tant que garant pour l'affouage.

Les inscriptions pour l'affouage se feront en mairie jusqu'au 15 novembre 2023.

3. Renouvellement groupement achat électricité (délibération 013-2023)

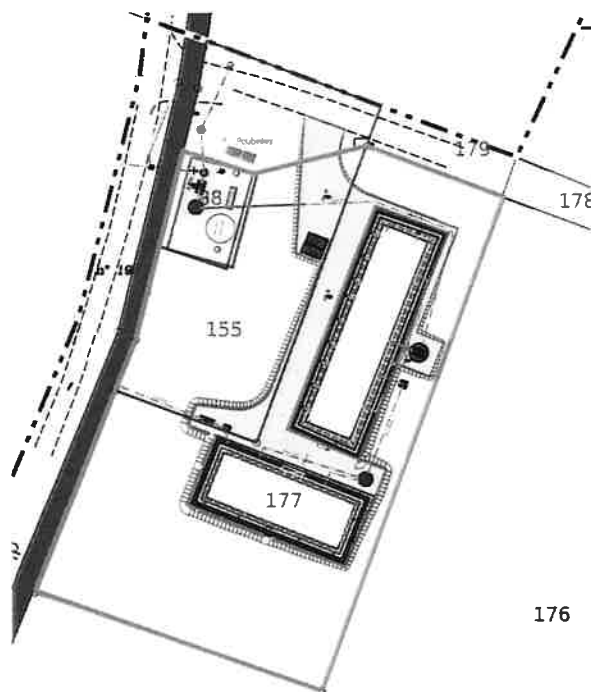
La commune adhère au groupement d'achat d'électricité rassemblant les 8 départements de Bourgogne Franche Comté par l'intermédiaire de leurs syndicats d'énergies depuis plusieurs années. Ce groupement a permis de bénéficier de prix maintenus malgré les hausses importantes subies par les collectivités. Il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour le marché à venir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de reconduire l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Rétrocession parcelle STEP (délibération 014-2023)

Les travaux de la STEP ont bien avancé et celle-ci devrait pouvoir être mise en service en début d'année. Une délibération a été prise au début des travaux pour rétrocéder le terrain à l'intercommunalité, titulaire de la compétence. Or il s'avère que l'emprise a été modifiée, il est donc nécessaire d'annuler la précédente rétrocession et d'en refaire une selon le plan joint. Un nouveau bornage sera nécessaire.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la parcelle délimitée par un trait vert fluo sur le plan ci-dessous, le numéro sera communiqué après bornage de celle-ci.



5. Tarif salle des fêtes (délibération 015-2023)

Suite à plusieurs litiges sur le tarif de la salle lors de location à la journée et à l'évolution des coûts de l'énergie, il est proposé de modifier la délibération 029-2018 du 14 décembre 2018.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les éléments suivants :

0.30 € kW pour l'électricité,

Gratuité de la salle à raison de 6 week-ends par an pour l'association « Sans Soucis »,

Suppression du 1^{er} samedi du mois de Décembre point chaud du Téléthon

Précision sur la journée de location (hors week-ends du vendredi au dimanche et hors jour férié).

Les autres éléments restent inchangés.

6. Restitution de l'étude de la salle des fêtes

L'architecte du CAUE, missionné pour réaliser cette étude, présente sa restitution aux élus. Il précise que la réflexion menée se déroule en plusieurs étapes : réflexion, hypothèses, chiffrage et possibilité d'accompagnement. Il indique que les deux projets étudiés sont interchangeables et évolutifs en fonction de la volonté des élus d'aménager les différents étages, de faire des travaux simples à moindre coût ou des travaux plus conséquents et forcément plus coûteux. L'architecte explique que la réglementation dépend de l'utilisation des locaux notamment pour les normes incendie selon s'il s'agit d'établissements recevant du public (ERP), d'établissements recevant des travailleurs (ERT), établissements à destination touristique, ...

Le 1^{er} projet consiste à réaliser une cloison au rez-de-chaussée pour faire : un hall d'entrée distribuant d'un côté la salle et de l'autre l'étage ; au 1^{er} niveau, un hall

d'accueil, 2 bureaux, une salle de réunion, sanitaires ; dans les combles, 5 bureaux et des sanitaires.

Le 2nd projet consiste à condamner l'escalier intérieur et le remplacer par un vestiaire ; installer un escalier extérieur à la salle pour accéder au 1^{er} niveau, créer un hall d'accueil, une salle de réunion, un bureau partagé, des sanitaires ; dans les combles, une salle de réunion et 3 bureaux.

Dans les 2 cas, l'aménagement extérieur est à réfléchir avec une prise en compte globale du site et du bâtiment. La haie séparant la salle et le jardin pourrait être supprimée ce qui permettrait une redistribution de l'espace. Plusieurs zones (détente (barbecue, table de pique-nique), enfants (espace de jeux), poubelles) pourraient ainsi répondre au potentiel du site. Par ailleurs, un aménagement du parking avec matérialisation des places et plantation de quelques arbres d'ombrage serait à étudier.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Le diagnostic des extérieurs existants a mis en évidence les potentiels du site et certains dysfonctionnements

Plusieurs axes de réflexions peuvent être engagés dans une prise en compte globale site/bâtiment.

Zone enfants :

- > espace de jeux
- > suppression de la haie existante
- > surveillance visuelle,
- > création de coin d'ombre,
- > plantation d'arbres d'ombrage

Zone détente :

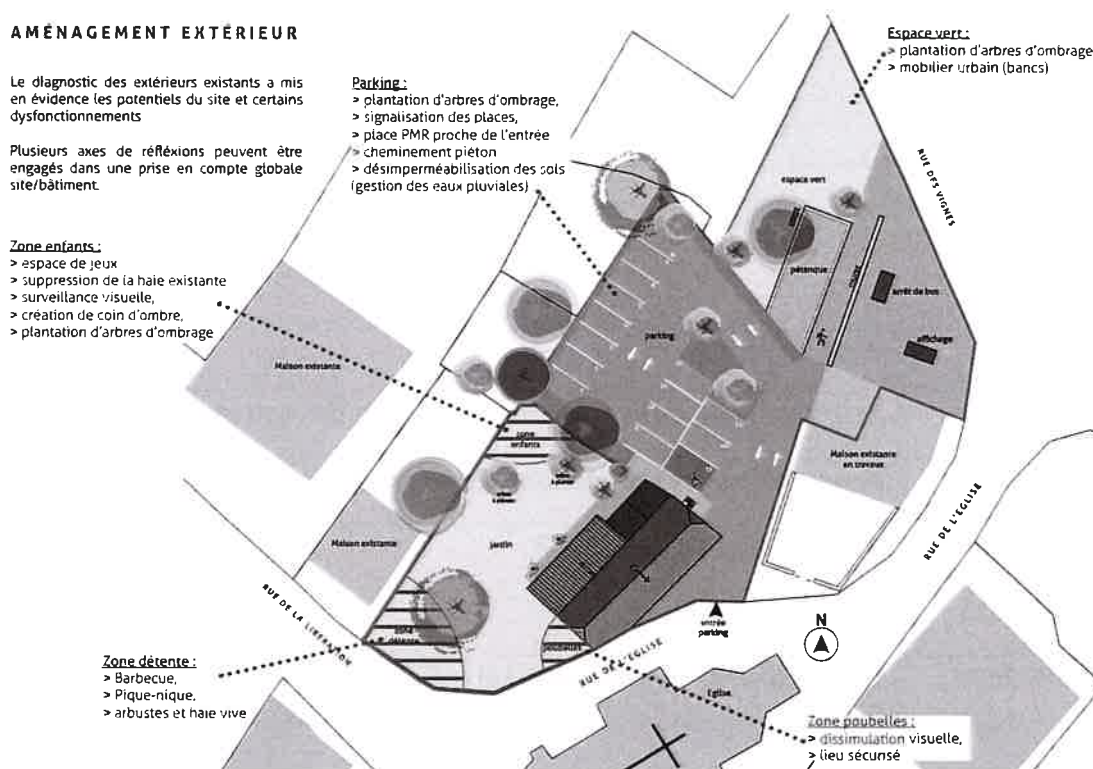
- > Barbecue,
- > Pique-nique,
- > arbustes et haie vive

Parking :

- > plantation d'arbres d'ombrage,
- > signalisation des places,
- > place PMR proche de l'entrée
- > cheminement piéton
- > désimperméabilisation des sols (gestion des eaux pluviales)

Espace vert :

- > plantation d'arbres d'ombrage,
- > mobilier urbain (bancs)



7. Cérémonie 11 Novembre

La Commémoration aura lieu à Louvatange à 9h aux Monuments en présence des administrés. Une invitation sera transmise au village de Romain et de ses habitants.

8. Colis des aînés et cadeaux Noël enfants (délibération 016-2023)

Après avoir échangé sur le sujet, les conseillers municipaux décident d'offrir uniquement un colis aux seniors de plus de 70 ans domiciliés en résidence principale sur la commune. La distribution aura lieu le dimanche 17/12 à partir de 9h30.

Concernant les enfants, il est décidé d'organiser un arbre de Noël le même dimanche (17/12) à 15h et d'offrir un jouet/jeu aux enfants du village de moins de 10 ans.

9. Questions diverses

Salle des fêtes : reprendre rendez-vous pour la vérification des extincteurs.

Fin de la séance à 22h20.

Le Maire,
Gérome FASSETNET

